

N° 94 - bimensuel - 20 février 2002

Ministère
de la culture et
de la communication

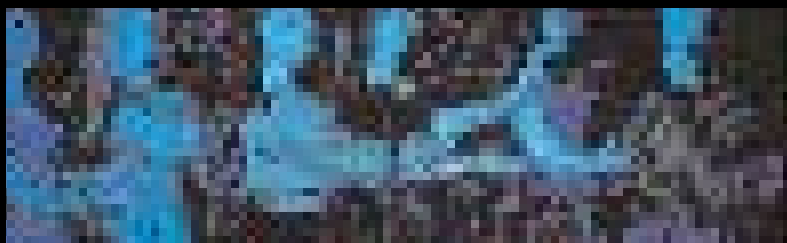
3, rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

CINÉMA : LE SECOND VOLET DES MESURES EN FAVEUR DU COURT MÉTRAGE



Les filles, l'âne et les boeufs de Francine Chassagnac © Avalon / Sparkling - L'Amertume de la chanteuse devant l'utilité des fils barbelés de Armand Lameloise © Les Films du Petit Poisson - Au Premier dimanche d'août, de Florence Mialhe © Les Films de l'Arlequin.

ISSN 1255 - 6270

Assurer une meilleure visibilité au film court

Le second volet des mesures en faveur du court métrage

Page 2

Mise en place de l'institut national de recherches archéologiques préventives

Page 4

L'office franco-allemand pour la jeunesse

Un acteur majeur au service de la coopération culturelle

Page 5

Le Plateau, l'autre lieu pour l'art contemporain à Paris

Page 6

Actualité du bicentenaire :

Le 26 février, date anniversaire de la naissance de Victor Hugo à Besançon

Page 9

Télévision numérique terrestre

Le dispositif réglementaire est désormais réglé

Page 13

Portrait

Emile J. Biasini « Conjuguer tradition et culture est le fondement de notre action »

Page 16

Directeur de la publication : Jacques Vistel

Directeur de la rédaction : Jean-Paul Ciret

Rédacteur en chef : Paul-Henri Doro :

01 40 15 83 65 assisté par Christelle Spano

Comité de rédaction : Anne-Sophie

Barreau, Marc-Antoine Chaumien, Jacques

Bordet, Adeline Boulanger-Coustou,

Emmanuel Boutier, René Bouvet, Robert

Fohr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Anne

Laborde, Philippe Larollière, Martine

Lehmans, Vincent Lorenzini.

Conception graphique : Jeanne Verdoux

Maquettiste : Emmanuel Boutier

Crédits photographiques : Farida

Brechemier-Guerdjou

Impression : Maulde et Renou

N° de commission paritaire : 1290 AD,

nouvelle série

Tirage : 36 000 exemplaires

2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :

Adresser une demande écrite au DIC,

Ministère de la culture

et de la communication

3, rue de Valois, 75042 Paris Cedex 01

Fax : 01 40 15 81 72, Minitel : 3615 Culture,

internet : <http://www.culture.gouv.fr>

ASSURER UNE MEILLEURE VISIBILITÉ AU FILM COURT

Le second volet des mesures en faveur du court métrage



Affiche du 24^e Festival du court métrage de Clermont-Ferrand © D.R.

Au nom de Catherine Tasca, David Kessler, Directeur général du Centre national de la cinématographie a annoncé, le 6 février dernier, lors du 24^e Festival de Clermont-Ferrand, les mesures que le ministère préconise dans le cadre du second volet de la réforme de l'aide au court métrage. Elaborées en concertation avec les professionnels, elles ont pour objectif d'assurer une meilleure visibilité du film court. La Lettre d'information revient sur cet ensemble de mesures nouvelles.

Le premier volet de la réforme concernait les mécanismes d'aide à la production et est entré en application en 2000, notamment grâce à la création de l'aide au programme d'entreprise, à une augmentation de l'aide moyenne par film et à la

mise en place de l'aide à la musique originale.

L'aide à la diffusion et sa réforme

Actuellement la diffusion de programmes de courte durée est encouragée. Les producteurs de court métrage dont les films sont ainsi distribués et les exploitants des salles qui les diffusent peuvent, sous certaines conditions, bénéficier également d'allocations de soutien financier. Ce sont aussi les aides sélectives à la distribution qui peuvent concerner les programmes complets constitués de plusieurs courts métrages, ainsi que les films de moyen métrage. En concertation avec les professionnels, le second volet de la réforme vise l'amélioration des conditions de diffusion du court métrage en salle, dans les festivals ou les événements spéciaux, à la télévision, et, dans un proche avenir, grâce à Internet.

L'amélioration de la diffusion en salle

Jusqu'à présent, les courts métrages agréés généraient du « soutien automatique producteur » et du « soutien automatique exploitant ». Ils vont désormais accéder au « soutien automatique distributeur » dont bénéficiaient jusqu'à maintenant uniquement les longs métrages. **30 500 euros** seront consacrés au financement de cette mesure en 2002. La deuxième mesure préconisée concerne l'accroissement des soutiens. **91 500 euros** en 2002, seront attribués à la distribution des programmes de

courts métrages dans le cadre des différents mécanismes d'aides sélectives. En troisième lieu, le CNC souhaite associer les exploitants à ces efforts pour une meilleure circulation des films. La réforme de l'Art et Essai prend en compte la diffusion des courts métrages pour le classement des salles, ce qui permet l'accès au soutien. Les réseaux traditionnels et les multiplexes seront également associés à cette réflexion pour encourager les grandes salles à projeter davantage de courts métrages.

L'amélioration des conditions de diffusion à la télévision

L'objectif est d'inciter les chaînes de télévision à engager une réévaluation progressive de leurs barèmes de prix d'achat des courts métrages, le prix actuel de la minute étant excessivement déprécié par rapport au long métrage.

L'amélioration de la promotion générale du film court

Les associations de promotion du court métrage, ainsi que celles qui travaillent à l'amélioration et à l'augmentation du nombre de copies de films fournies aux exploitants, vont bénéficier de **246 000 euros en 2002**. Les aides aux festivals de court métrage seront augmentées : **30 500 euros pour 2002**. Le soutien à l'association « Sauve qui peut le court métrage » sera renforcé, soit **61 000 euros en 2002**, pour lui permettre de développer l'espace « marché » du Festival de Clermont-Ferrand, premier



3/Actualité

LETTRE D'INFORMATION
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
20 FÉVRIER 2002

carrefour international entre acheteurs et vendeurs. Le « 51, rue de Bercy » sera aussi une opportunité pour les professionnels du court métrage et pour le public des cinéphiles de se rencontrer. Cette nouvelle institution regroupe la Cinémathèque française, la BiFi et la valorisation des Archives du film. Elle ouvrira ses portes fin 2003, et programmera des films courts, notamment du répertoire. Dans le cadre du déménagement de l'Agence du court métrage, prévu à l'horizon 2003, le regroupement dans un même lieu de différentes associations du secteur sera favorisé. Un montant de 152 000 euros sera attribué pour la mise en place d'un portail Internet qui associera les principaux sites du secteur notamment les bases de données de l'Agence du court métrage et du Festival de Clermont-Ferrand. Les dispositifs d'éducation à l'image pourront mieux intégrer le court métrage grâce à la création d'outils pédagogiques comme les DVD. Une somme de 30 500 euros sera accordée en 2002.

Pour accompagner ces mesures et faciliter l'exposition des courts métrages, le ministère initie une nouvelle manifestation : la semaine du court métrage. Ce dispositif, à l'image du Mois du film documentaire, aura l'ambition de mobiliser les associations, les salles et les différents partenaires pour qu'ils présentent leurs actions en faveur du film court.



La Page de Garde de Eric Mahé © Stellaire Productions.



Le Dos au mur de Bruno Collet © Vivement lundi



La Petite cérémonie de Bénédicte Pagnot © Les films de la grande ourse



Au Premier dimanche d'août, de Florence Mialhe © Les Films de l'Arlequin

L'AIDE À LA PRODUCTION ET SON BILAN 2001

La « contribution financière », est une aide avant réalisation, accordée selon la qualité artistique du projet ou selon l'expérience et le dynamisme de l'entreprise qui assurera la production déléguée. **En 2001, 83 projets furent ainsi aidés pour un montant total de 3,84 millions d'euros.**

Le CNC accorde aussi des aides après réalisation dites « prix de qualité », qui sont allouées en fonction de la qualité artistique et technique. **31 films en ont bénéficié pour un montant total de 533 000 euros.**

Les aides audiovisuelles gérées par le COSIP sont octroyées de manière sélective sous condition de financement de l'œuvre par une chaîne de télévision. **Un montant global de 450 000 euros a été accordé à 36 projets.** Par ailleurs, l'aide à la musique, mise en place pour favoriser l'utilisation de musiques originales a profité à **17 films pour un montant moyen de 3 500 euros.** Le soutien aux nouvelles technologies est destiné aux projets de films dont le processus de fabrication utilise les technologies numériques. **9 courts métrages ont perçu une aide globale de 215 700 euros.**

Le DICREAM, favorise la création d'œuvres originales dans l'univers numérique. **Une aide totale de 126 150 euros a été accordée à 15 films courts.**

À ces aides attribuées directement par le CNC, il faut ajouter le soutien apporté aux associations et aux organismes qui se consacrent au court métrage : l'Agence du court métrage, le Groupe de recherches et d'essais cinématographiques, la Maison du film court, le Centre de la première œuvre, le Centre des écritures cinématographiques-Moulin d'Andé, les résidences du documentaire et Cinédoc Ev'Art. Par ailleurs, le CNC encourage le développement de fonds d'aide à la production, notamment de courts métrages.

Archéologie

MISE EN PLACE DE L'INSTITUT
NATIONAL DE RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES PRÉVENTIVES

Un an tout juste après la promulgation de la loi du 17 janvier 2001, deux des trois décrets d'application prévus viennent d'être publiés au *Journal Officiel*. Une étape importante vient d'être franchie dans la mise en œuvre d'une meilleure intégration de l'archéologie préventive sur le territoire français et dans l'ensemble du processus archéologique

Destinés à fixer les procédures administratives et financières nécessaires à la mise en œuvre effective de la loi, les décrets sur l'archéologie précisent aussi les statuts de l'établissement public qui se substitue à l'AFAN.

Procédure administratives et financières

Le premier de ces décrets confie au préfet de région le pouvoir d'édicter les prescriptions d'archéologie préventive qui s'imposent tant à l'établissement

public qui est chargé de les réaliser, dans des conditions définies conventionnellement avec l'aménageur, qu'à ce dernier et à l'autorité qui délivre les autorisations de travaux.

Dans le double souci de respecter les exigences de la protection du patrimoine et les intérêts des aménageurs, la saisine du préfet s'inscrit dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement et le pouvoir de prescription est enfermé dans des délais contraignants. Enfin, une disposition importante du décret a pour objet de clarifier le régime de la propriété des vestiges immobiliers et des droits de leurs inventeurs : il permet ainsi l'incorporation au domaine public de l'État d'un vestige représentant un intérêt archéologique et prévoyant un système d'intéressement des inventeurs à l'exploitation du vestige découvert.

Création de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Le second décret définit le statut de l'établissement public, qui reprend, depuis le 1^{er} février, les droits et obligations de l'ancienne Association pour les fouilles archéologiques nationales (INRAP, cf la *Lettre d'information* n° 79). L'Institut national de recherches archéologiques préventives, qui avait été présenté par Michel Duffour devant le parlement, est placé sous la double tutelle du ministre chargé de la culture et du ministre chargé de la recherche. Sa mission est d'établir les projets d'opérations de diagnostic et de fouilles et de les exécuter conformément aux prescriptions des autorités de l'État. Il est encouragé, à cette fin, à collaborer avec d'autres institutions scientifiques de l'État et les services archéologiques des collectivités territoriales. Un troisième décret sur le statut des personnels de l'INRAP doit être très prochainement publié.

Décret n° 2002-89 du 16 janvier 2002 pris pour l'application de la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 et relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Décret n° 2002-90 du 16 janvier 2002 portant statut de l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Ils ont été publiés au Journal officiel du 19 janvier.

Colloque : archéologues et aménageurs, un partenariat pour demain

Pour répondre aux interrogations des archéologues et des aménageurs sur ce nouveau dispositif le Conseil national de la recherche archéologique, avec la direction de l'architecture et du patrimoine a organisé les 5 et 6 février 2002 au musée des Beaux Arts de Lyon un colloque intitulé *Archéologues et Aménageurs : un partenariat pour demain*. Ce colloque est une contribution à la collaboration féconde et efficace entre les responsables de l'archéologie préventive et les aménageurs du territoire. Au cours d'une série d'assises interrégionales (Aix en Provence en décembre, Bordeaux en janvier...) les personnels des services régionaux de l'archéologie ont réfléchi et dialogué sur les changements, redéfinitions, ajustements, etc... qu'implique la nouvelle configuration des acteurs en charge de l'archéologie préventive. Cinq autres réunions doivent se tenir en France métropolitaine et en Antilles-Guyane dans les mois qui viennent.

L'OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE

un acteur majeur au service de la coopération culturelle



Deutsch-Französisches Jugendwerk
Office franco-allemand pour la Jeunesse

Depuis 1963, date de sa création, l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) joue un rôle central dans la coopération entre l'Allemagne et la France. L'activité de l'OFAJ se déploie dans de multiples domaines et consiste à accorder un soutien à des institutions publiques ou privées afin de les aider à mener des actions associant des jeunes issus des deux pays partenaires. La culture, à travers les nombreuses initiatives que l'OFAJ lui consacre, est un pôle majeur de l'activité de l'Office.

Les premières actions de l'Office franco-allemand pour la jeunesse dans la sphère culturelle remontent à 1975. Elles sont, depuis cette date, orientées vers un objectif principal, celui de favoriser les échanges entre artistes professionnels des deux pays.

Petite revue de détail des opérations les plus significatives... Pendant 25 ans, l'OFAJ a accordé des bourses de séjour à près de 300 jeunes artistes

français et allemands qui leur ont permis de réaliser un projet individuel dans l'autre pays. Le programme « Passages » - programme de bourses destiné aux jeunes professionnels de l'art français et allemands - a succédé en 2000 à ces bourses individuelles. Avec « Passages », l'OFAJ a permis à des jeunes créateurs de différentes disciplines d'assurer la réalisation d'une exposition. Les artistes allemands ont réalisé un séjour de travail en France et réciproquement, les artistes français se sont déplacés en Allemagne. Les expositions qui ont réuni respectivement six jeunes artistes français et six jeunes artistes allemands dans chacun des pays devaient reposer sur un concept artistique qui favorisait le dialogue des identités culturelles entre la France et l'Allemagne et tenir compte du lieu d'accueil.

le programme « Germinations » En effet, « Germinations », dont l'origine remonte à 1981, a pour objectif d'améliorer la carrière professionnelle des jeunes artistes plasticiens en Europe. Conçu au départ comme un instrument de la coopération culturelle franco-allemande, il a au fil des années accueilli de nouveaux partenaires et regroupe aujourd'hui 18 pays. C'est ainsi que dans le cadre de sa 13^e édition « Germinations » a confié à 5 jeunes commissaires de moins de 35 ans, la mise en place en 2001-2002 de 5 expositions thématiques dans 5 villes de différents pays (*voir encadré*).

Actions culturelles

L'OFAJ organise aussi des rencontres de jeunes autour d'activités culturelles. La musique classique y occupe une place prépondérante, toutefois, les autres genres musicaux se développent de plus en plus, sans oublier le théâtre, la danse contemporaine et folklorique et les arts plastiques. C'est ainsi que l'OFAJ soutient des ateliers de musique contemporaine organisés par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon et les « Jeunesses Musicales Deutschland e.V ».

L'OFAJ permet également à des étudiants d'écoles des beaux-arts d'effectuer un séjour d'études allant de 2 à 5 mois dans une école du pays partenaire. Un programme similaire est ouvert aux étudiants de conservatoires de musique. Des séjours d'études pour étudiants des beaux-arts, en design, musique et théâtre sont également organisés.

Des stages pour jeunes conservateurs de musées ont été mis en place. Ce programme permet, à des jeunes exerçant ces fonctions dans un musée allemand, belge ou français de s'informer sur les pratiques muséologiques ayant cours dans les pays partenaires et de développer la coopération entre musées.

Dans le domaine de l'édition, l'OFAJ organise conjointement avec d'autres partenaires un programme franco-allemand pour jeunes libraires/éditeurs et un

programme franco-allemand pour jeunes traducteurs littéraires. Celui-ci a pour objectif de donner à de jeunes traducteurs en début de carrière l'occasion de s'informer sur les structures éditoriales et les pratiques professionnelles de la traduction dans les deux pays. Enfin, on peut signaler qu'en 2001, l'OFAJ a apporté son soutien, aux côtés de l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (ENSMIS, ex-FEMIS), aux étudiants de la master-class franco-allemande dans le cadre de L'Académie franco-allemande du cinéma.

Pour plus d'informations : OFAJ

tél : 01 40 78 18 18

site internet : <http://www.ofaj.org>

L'exposition Religion s'est tenue dans le cadre de la 13^e édition de Germinations du 18 janvier au 16 février 2002 à l'Ensba. Elle posait la question de la situation des différentes religions en Europe ainsi que celle de l'impact sur la société contemporaine des valeurs traditionnelles et de l'histoire religieuse dans ses développements récents. Neuf jeunes artistes européens ont proposé leurs approches de ce sujet : Julie Borgeaud, Agnes Elöd, Sophie Goullieux, Fermin Moreno Martin, Lukas Orlita, Paulina Olowska, Thomas Putze, Marika Seidler et Giogios Taxiarchopoulos.

Catherine Tasca a inauguré le 17 janvier dernier, Le Plateau, un centre d'art contemporain et un lieu culturel ambitieux, situé dans le quartier des Buttes-Chaumont. Elle a salué le combat mené par ses directeurs qui, à force de « *persévérance ont su donner un aboutissement heureux à la création de ce centre d'art et ont su faire partager une conviction essentielle aujourd'hui, celle de la place de l'Art dans la Cité* ». La ministre a aussi formé le vœu que « *le Plateau devienne vite un exemple, comme le sont les nombreux centres d'art qui, à travers notre pays, continuent, avec opiniâtreté et intelligence, à faire entendre le sens de la création vivante* ». Rencontre avec ses deux directeurs : Eric Corne, initiateur du projet, chargé de sa programmation, et Bernard Goy, qui est aussi le directeur du FRAC Ile-de-France.

Arts plastiques

LE PLATEAU, L'AUTRE LIEU POUR L'ART CONTEMPORAIN À PARIS



Le Plateau, inauguration, janvier 2001, Loris Greaud « hors prises », installation vidéo 2001 © Marc Damage

Lettre d'information : Le Plateau a une histoire singulière...

Eric Corne et Bernard Goy : L'éthique d'un projet définit son esthétique. Le quartier des Buttes-Chaumont vivait des métiers de l'image - 2 000 personnes travaillaient dans les studios Gaumont, devenus ensuite studio des Buttes-Chaumont de l'ORTF, puis studios de la SFP. Au départ de la SFP, en 1995, le seul projet envisagé était de remplacer le flux de la ville et ses activités économiques par des immeubles de logements résidentiels privés. Ce projet ne s'appariait pas aux désirs du quartier. L'association *Vivre aux Buttes-Chaumont* s'est alors créée. Forte de 400 adhérents parmi les riverains, elle avait pour principe qu'une ville ne vit bien que si elle mêle des activités culturelles, des activités économiques et des logements.

Cette association a pu notamment obtenir du promoteur la réduction de 10 % des surfaces habitables ainsi que l'attribution d'une surface de 600 m² pour la création d'un centre d'art, et un espace public supplémentaire de 100 m² auprès de ce lieu. Le projet du Plateau correspond donc à une demande des riverains, qui souhaitaient qu'il y ait là une activité culturelle forte, et à la nécessité de réinventer le territoire. C'est à la fois un centre d'art contemporain associé au FRAC Ile-de-France et un projet dont la vocation est de redonner une identité culturelle et économique au quartier selon une pensée globale de l'aménagement de la ville.

Lettre d'information : Comment le Plateau et le FRAC Ile-de-France se sont-ils rencontrés ?
Eric Corne et Bernard Goy :

Après *Vivre aux Buttes-Chaumont*, une seconde association de riverains, *Centre d'art des Buttes-Chaumont*, s'est constituée pour chercher un partenaire, afin de créer un espace d'expositions d'art contemporain. C'est alors que le FRAC Ile-de-France, qui ne disposait pas de lieu spécifique pour montrer sa collection au public, a rencontré le Plateau. Nous avons réuni deux énergies : le FRAC apportait au Plateau l'engagement d'un certain nombre de partenaires, tant institutionnels que financiers, et pouvait accroître sa propre visibilité en accédant à un lieu.

Lettre d'information : Comment fonctionnez-vous ensemble ?

Eric Corne et Bernard Goy : Notre rencontre est celle d'un projet issu d'une « démocratie de voisinage » et d'une structure

institutionnelle de diffusion de l'art contemporain. Outre l'ambition culturelle et sociale du Plateau, la différence avec un centre d'art indépendant ou l'espace d'exposition d'un FRAC tient au fait que, ici, deux missions se rejoignent en un lieu unique. Nous en partageons la direction : Eric Corne, qui a intégré l'équipe du FRAC, est chargé de la programmation du Plateau, dont la gestion administrative et financière incombe au FRAC. Sur les quatre expositions annuelles du Plateau, l'une sera liée à la collection du FRAC Ile-de-France. En ce qui concerne la diffusion de la collection du FRAC, nous cherchons par exemple à travailler avec des lieux en région, des centres d'art et des établissements hors du réseau de l'art contemporain, les musées d'Ile-de-France, des entités scolaires, des hôpitaux... Mais ce qui s'invente d'abord ici, c'est une synergie inédite entre un centre d'art et un FRAC : on s'articule et chacun garde ses missions propres.

Lettre d'information : Quelle est votre politique des publics ?

Eric Corne et Bernard Goy :

Le Plateau se conçoit, depuis le début, comme un émetteur-récepteur de la ville avec ses différences et ses richesses. Nous proposerons donc, entre autres, des cycles pédagogiques, des ateliers d'écriture à partir d'une banque d'images, une initiation aux nouvelles technologies avec des artistes et via des partenariats avec des structures du quartier, dont le *Foyer de femmes sans domicile*, qui compte plus de 33 nationalités, pour voir, pendant

le séjour de 3 semaines à 8 mois que ces femmes y effectuent, ce que nous pouvons nous apporter mutuellement. Nous proposerons en outre des services aux publics, des rencontres avec d'autres lieux à Paris et en Ile-de-France, par le réseau TRAM (réseau d'informations qui relaie différents lieux d'art contemporain et différentes manifestations en Ile-de-France) - comme le Palais de Tokyo, site de création contemporaine, Mains-d'œuvres ou d'autres - et des correspondances avec leurs publics. De façon générale, le Plateau s'intègre dans un réseau de structures existantes tels un théâtre du quartier, un collège, ou encore le foyer Sonacotra... Il fonctionne en résonance avec tous ces lieux, toujours selon une « démocratie de voisinage ». Par ailleurs nous travaillons dans la transparence : tout ce qui se fait à l'intérieur est visible de l'extérieur, le centre d'art occupant un rez-de-chaussée d'immeuble que nous avons décidé - avec les architectes Valode et Pistre, associés à Jean-Marie Lalo - de le laisser entièrement vitré.

Lettre d'information : Comment définir votre programmation artistique ?

Eric Corne et Bernard Goy :

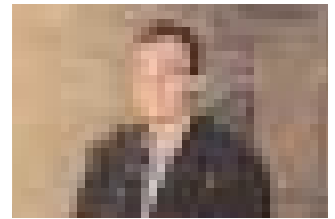
Nous souhaitons permettre à chacun de trouver la « bonne distance » vis-à-vis de l'art contemporain. La notion de transmission nous importe aussi beaucoup. Dans l'exposition *premiers mouvements*, avec laquelle nous ouvrirons en mars, et dont Sylvie Jouval est la commissaire invitée, nous établirons des correspondances entre le travail de Robert Filliou, qui privilégie un

art capable de générer de nouveaux rapports sociaux, et les œuvres de jeunes artistes, comme d'autres figures historiques tels Gordon Matta-Clark et André Cadere. On verra comment l'œuvre ouverte de Filliou s'est transmise - il ne s'agit pas de filiation - et comment chacun peut trouver ses propres trajets de correspondance entre les œuvres. Nous avons aussi la volonté de créer des événements dans l'espace public, dans la rue, des réalisations pérennes ou éphémères dans le parc voisin et dans les cafés environnants. Il faut montrer qu'une rencontre est possible avec tous les publics.

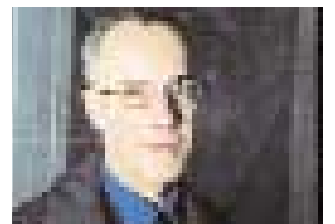
Lettre d'information : Comment vous situez-vous vis-à-vis du Palais de Tokyo, site de création contemporaine ?

Eric Corne et Bernard Goy :

C'est une chance pour Paris d'avoir deux nouveaux lieux consacrés à l'art contemporain, chacun avec une véritable pensée des publics et surtout l'idée d'inventer de nouveaux publics. L'articulation que nous souhaitons leur proposer est, plutôt que de penser une nouvelle biennale, de concevoir un événement commun pour l'art contemporain à Paris et peut-être dans toute l'Ile-de-France, avec un commissariat général pour cette occasion, et en impliquant différents groupes et lieux - dont des collectifs d'artistes et des associations comme *Immanence*. Le Palais de Tokyo, site de création contemporaine, et le Plateau sont très différents par la taille, le quartier... Les mêmes œuvres peuvent y apparaître totalement changées. On peut aussi imaginer des croise-



Eric Corne sur le chantier du Plateau, oct 2001 © François Fogel



Bernard Goy, directeur du Frac Ile-de-France, co-directeur du Plateau © François Fogel

ments d'artistes dans le courant de nos programmations respectives.

Le Plateau

Administration : 33 rue des Alouettes,
75019 Paris
Tél : 01 53 19 88 10
Fax : 01 53 19 88 19
leplateau@wanadoo.fr
frac.idf@wanadoo.fr

Prochaine exposition, *premiers mouvements*, du 7 mars au 1^{er} juin 2002.

FINANCEMENT

« Nous avons demandé, nous ont précisé Eric Corne et Bernard Goy, un soutien fort du ministère de la Culture, de la Région Ile-de-France et de la Ville de Paris. La Délégation aux arts plastiques, en particulier, nous a aidé en nous accordant la part la plus importante de notre budget d'investissement. La Caisse des dépôts et consignations complète le groupe de nos partenaires financiers ».

NOMINATIONS

MICHEL RICARD, chef de la mission de coordination de la politique de la photographie
Né en 1945, Michel Ricard a été affecté au ministère du Travail à sa sortie de l'ENA, en 1971. Détaché au ministère de la Culture, il devient sous-directeur de la décentralisation et du développement (1984-1986) à la direction du développement culturel. Il a été ensuite directeur adjoint du livre et de la lecture (1986-1992) avant de devenir conseiller pour les affaires européennes au département des affaires internationales et européennes (1994-1997) puis sous-directeur de la promotion, de la diffusion des professions et des relations internationales à la direction de l'architecture (1997-1998). Michel Ricard était, depuis 1998, chef du service des enseignements, des ressources, des professions et des réseaux à cette même direction. Il devient aujourd'hui, directeur de projet, chargé de la mission de coordination générale de la politique de la photographie, auprès des directions des musées de France, de l'architecture et du patrimoine et à la délégation aux arts plastiques.

ANNE MAGNANT aux métiers d'art
Anne Magnant a été rattachée au ministère chargé de la culture à sa sortie de l'ENA où elle a occupé des fonctions diverses jusqu'à sa mobilité au ministère des affaires étrangères (1974-1976). Elle réintègre alors le ministère de la Culture où elle a été successivement chef du service des affaires internationales (1978-1979), sous-directeur de l'enseignement et des affaires générales à la délégation à la création, aux métiers artistiques et aux manufactures (1980-1983), sous-directeur des affaires générales à la direction du livre et de la lecture (1983-1986), sous-directeur des monuments historiques (1986-1991), chef de la mission des affaires européennes (1991-1993) puis déléguée générale à la langue française (1993-2001). Elle devient aujourd'hui directeur de projet, chargé de coordonner les actions en faveur des métiers d'art, à la direction de l'architecture et du patrimoine et à la délégation aux arts plastiques.

Internet culturel

DE NOUVELLES PUBLICATIONS ÉLECTRONIQUES ENRICHISSENT LE SITE DU MINISTÈRE



Page d'accueil du site « Les gaulois en Provence », illustration : Szuzanna Vador © Ministère de la Culture et de la Communication

Depuis 1995, le ministère de la Culture et de la Communication propose une offre de contenus numériques diversifiés sur son serveur internet. Cette offre prend diverses formes : bases de données, de portails spécialisés, documents d'actualité, et collections de parcours interactifs en histoire, histoire de l'art, archéologie etc. Les réalisations qu'a présentées le 30 janvier, Michel Duffour (Outre le site Victor Hugo (cf Lettre d'information n°), deux sites internet et un cédérom) témoignent de l'implication de la communauté scientifique dans les publications électroniques et des collaborations associant le ministère de la Culture et de la Communication, le CNRS, l'Université, et des partenaires privés.

Les Gaulois en Provence : l'oppidum d'Entremont

Le site consacré à Entremont, place forte située dans l'arrière-pays de Marseille, renouvelle l'image que nous avons de « nos ancêtres les Gaulois ». Il présente cette agglomération du II^e s. avant notre ère à travers son

architecture ainsi que les pièces découvertes lors des campagnes de fouilles (statuaire, outils, bijoux et autres objets). Les auteurs donnent les clés pour comprendre cette société originale qui évolue au contact des cultures grecque et romaine. Un jeu permet de confronter de manière ludique l'image des Gaulois héritée d'anciens manuels scolaires aux connaissances d'aujourd'hui.

La publication, qui sera bientôt disponible en anglais, est coproduite par la mission de la recherche et de la technologie, la direction de l'architecture et du patrimoine et le CNRS (Centre Camille Jullian).

www.entremont.culture.gouv.fr

André Le Nôtre

Fruit des recherches les plus récentes sur André Le Nôtre, figure mythique de l'histoire des jardins, l'exposition virtuelle propose, à travers la lecture des principaux jardins de Le Nôtre (Chantilly, Meudon, Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, Sceaux, les Tuileries, Versailles) une nouvelle vision de l'homme et de son œuvre.

La publication, qui sera bientôt disponible en anglais, est coproduite par la



Page du site consacré à André Le Nôtre, illustrations : Agence « Restez vivants » © Ministère de la Culture et de la Communication

direction de l'architecture et du patrimoine, la direction des archives de France et la direction de l'administration générale. Elle associe l'École d'architecture de Versailles.

www.lenotre.culture.gouv.fr

Mémoires industrielles

Sujet fort et *mobilisateur*, le patrimoine industriel a *mobilisé* des initiatives provenant de divers horizons : elles s'articulent pour donner vie à un coffret de deux cédéroms. Les deux cédéroms offrent une analyse du patrimoine matériel et immatériel, une base de plus de trois cents sites illustrés de plus d'un millier d'images ; la mémoire d'une grande entreprise de Rhône-Alpes est présentée par un disque consacré à la Fondation de l'automobile Marius Berliet ; un espace de documentation évolutif et un champ d'expression via des contributions en ligne prolongent l'application.

Cette édition est un projet initié par la Fondation Maison des sciences de l'Homme en collaboration avec la mission de la recherche et de la technologie et les services de l'inventaire. Elle associe l'éditeur Syrinx et la Fondation de l'automobile Marius Berliet.

Victor Hugo
BESANCON

ACTUALITÉ DU BICENTENAIRE :

Le 26 février, date anniversaire de la naissance de Victor Hugo à Besançon



Victor Hugo, *le rêve de Jeanne* © Mondorf, août 1871.

le rêve de Jeanne

(dessin - 1871)

Après le lancement par Catherine Tasca, le 26 novembre à la Comédie Française pour la première de *Ruy Blas*, et après le démarrage médiatique des célébrations du bicentenaire de Victor Hugo, les premières manifestations de l'année 2002 ont eu lieu... en Chine le 5 janvier avec une cérémonie officielle à l'assemblée du peuple de Pékin. Le *Quotidien du peuple* et l'agence de presse *Chine nouvelle* font aussi l'écho de l'actualité du bicentenaire en France. Dans les journaux et les revues on a aussi assisté à une floraison de numéros spéciaux. On a pu ainsi apprécier le hit parade des succès de librairie et découvrir les grandes signatures des études hugoliennes d'aujourd'hui. A chacun son Hugo !

Grande mobilisation autour de la date anniversaire de la naissance du poète le 26 février à Besançon

» Le premier ministre Lionel Jospin et Catherine Tasca se rendront à Besançon le 25 février pour célébrer cet anniversaire en compagnie du président du comité national, Bertrand Poirot-Delpech, de Marie Hugo, présidente de la société des amis de Victor Hugo, des descendants du poète, des membres des différents comités Victor Hugo et des principaux acteurs du bicentenaire, écrivains, artistes, éditeurs. Le maire de Besançon accueillera ses invités au palais Granvelle qui abritera le musée du Temps. Une inscription sera ensuite dévoilée sur la maison natale de Victor Hugo. Le spectacle, *Ce siècle avait deux ans!* fruit d'une commande du ministère de la Culture au comédien et metteur en scène Etienne Pommeret aura lieu à l'Opéra-théâtre. Il réunira onze comédiens, danseurs,

musiciens, de Paris et de Franche-Comté, une classe de collège de la périphérie de Besançon, un groupe d'étudiants du *deust* théâtre de l'université de Franche-Comté pour une promenade hugolienne placée sous le signe de l'enfance, de l'entrée dans la vie et de la jeunesse éternelle du poète. Cosette et Gavroche, Georges et Jeanne seront au rendez-vous de la joie et des rires, des larmes et des douleurs. Une deuxième séance est programmée le mercredi 27 février. Une tournée se prépare pour la saison prochaine.

» Des mots d'Hugo dans la ville : une centaine de municipalités ont décidé de s'associer à la campagne d'affichage qui devrait faire fleurir dans nos villes les mots du poète : « Aimer c'est agir », « La vie est une phrase interrompue », « Demain dès l'aube... »

» Les institutions de la République fêtent aussi l'anniversaire : le mercredi 20 février : séance publique au Sénat dans l'hémicycle ; le jeudi 28 : séance solennelle à l'Académie française sous la coupole ; le 9 mars : finale du concours de plaidoyers à l'Assemblée nationale.

Pour en savoir plus... WWW.VICTORHUGO.CULTURE.FR.

Partout en France et dans le monde, spectacles, expositions, conférences, lectures : pour en savoir plus, consulter le calendrier, qui s'enrichit tous les jours de nouvelles annonces, sur le portail d'actualité du bicentenaire

Collections ACTUALITÉ DE MATISSE

Au moment où Catherine Tasca a salué le 28 janvier dernier la dation de Marie Matisse (1914-1999), belle-fille du maître français, qui enrichit de cinq tableaux exceptionnels les collections nationales, le Centre Pompidou présente aussi une exposition de dessins qui confronte les plantes de Matisse à celles du peintre abstrait américain Ellsworth Kelly.

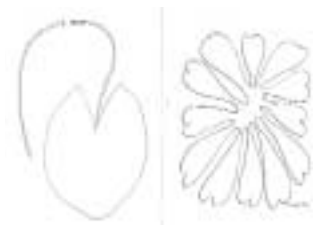


Henri Matisse, *Nu rose assis*, 1935-1936
© succession Matisse, © Photo
CNAC/MNAM Dist. RMN, Georges
Meguerditchian, 2002

Les cinq œuvres qui entrent dans les collections nationales illustrent le travail de l'artiste de 1900 à 1944. À côté d'un fusain, le *Faune charmant la nymphe endormie* et d'une huile, *Jeune femme à la pelisse blanche, fond ocre* (1944), *Le Pont Saint-Michel* (1900) préfigure le Fauvisme. Le *Nu rose assis* (1935-1936) manifeste une recherche sur la simplification des formes mais s'arrête au seuil de l'abstraction. Datant de 1917, enfin, *Lorette à la tasse de café* traduit à la fois la volonté de géométrisation et une recherche vers une sensualité plus grande.

HENRI MATISSE / ELLSWORTH KELLY DESSINS DE PLANTES

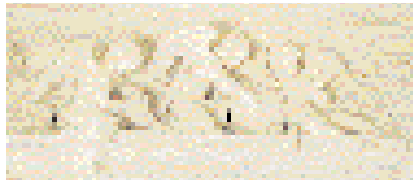
Jusqu'au 8 avril 2002 au Centre Pompidou



La confrontation d'une centaine de dessins de plantes de Matisse et Kelly fournit un contrepoint inédit à l'exposition « Matisse / Picasso » qui aura lieu à Londres, Paris et New York au cours de l'année 2002. Matisse et Kelly sont en général célébrés comme coloristes, pourtant c'est

leur œuvre graphique que le Centre Pompidou a choisi d'analyser. Les motifs de Matisse, qui se métamorphosent en un jeu d'arabesques libres sans que rien jamais ne semble vraiment définitif, conjuguent le hasard et la logique d'ensemble. On pourrait presque penser que la trajectoire de Kelly se fait à l'inverse de cette esthétique décorative. Son abstraction part de l'observation du réel. Peintre abstrait, sa courbe d'une feuille n'est pas étrangère à celle qui tranchera le panneau monochrome, comme l'atteste son évolution depuis la *Jacinthe* (1949) jusqu'à l'*Avocatier* (1967). L'enseignement de ces dessins de végétaux c'est que le vide y joue un rôle majeur. Exigence de retenue, il est un antidote au langage et le début d'un cheminement qui incite le regard du spectateur à inventer à son tour, et c'est dans le vide que le dessin aménage, que ce plein doit venir fleurir.

Restauration LE CHÂTEAU DE MAISONS À MAISONS-LAFFITTE



Escalier d'honneur, détails © Pascal Lemaître

Le projet d'une campagne de travaux au château de Maisons avait été arrêté en 1998, à l'occasion de la célébration nationale du 4^e centenaire de la naissance de François Mansart. Les travaux menés de décembre 2000 à octobre 2001 ont porté sur le grand escalier du vestibule et la première antichambre ; la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la DRAC d'Ile de France et le budget de l'opération a été intégralement pris en charge par le ministère de la Culture et de la Communication.

Les restaurations

La restauration repose sur la volonté de rétablir l'équilibre initial de la conception architecturale de François Mansart. Elle s'appuie, notamment, sur un rapport d'expertise de 1777 : restitution des sols en carreaux de marbre et pierre blancs et noirs, dépose des revêtements et lambris, harmonisation des parements, travaux de menuiserie, et mise en valeur par des éclairages.

Historique

Le génie novateur de François Mansart et le raffinement de François-Joseph Bélanger qui reprend certains décors intérieurs au XVIII^e siècle, font de Maisons le témoin privilégié de ce « *grand goût classique français* » composé d'élégance, de sens de l'équilibre et de recherche de la symétrie. Edifié de 1632 à 1646, le château est dès 1651 le cadre de fêtes magnifiques données en l'honneur du jeune Louis XIV, de la Reine Mère et de la Cour. Le fameux escalier de Maisons constitue le meilleur témoignage de l'apport décisif de François Mansart dans l'histoire de l'architecture française. L'ensemble est caractérisé par un exceptionnel décor réalisé par les plus grands sculpteurs du XVII^e siècle tels Jacques Sarazin, Gilles Guérin, Philippe de Buyster, Van Obstal.

Fiche technique

Maîtrise d'œuvre : Bernard Fonquernie / Architecte en chef des monuments historiques, Jacques Desmarquest / Vérificateur des bâtiments civils, palais nationaux et monuments historiques

Calendrier des travaux :

Début : décembre 2000
Fin : octobre 2001
Montant total de l'opération :
4 327 000 FTTC (659 647 Euros)

Financement : Etat 100 %

Visiter Maisons

Le château de Maisons est géré et ouvert à la visite par le Centre des monuments nationaux-Monum. Il peut recevoir des publics très diversifiés, entreprises ou particuliers utilisant les salons de 20 à 400 personnes ou le parc, réalisateurs qui y trouvent un décor pour des tournages, scolaires pour une initiation à l'architecture, historiens d'art et architectes.

Langue française DÉVELOPPER LA RECHERCHE SUR LES PARLERS DES FRANÇAIS.

Usage du français, langues de France, « langue des banlieues », enseignement des langues, plurilinguisme... : les questions relatives aux pratiques linguistiques sont nombreuses et soulèvent des débats qui agitent l'actualité. Pour pouvoir répondre à ces questions, il convenait de connaître la situation de ces pratiques linguistiques dans leur ensemble et de s'appuyer sur un savoir scientifique.

L'observatoire des pratiques linguistiques, créé en 1999 au sein de la délégation générale à la langue française et aux langues de France, a pour mission d'étudier les pratiques linguistiques en France ainsi que les modalités et les effets du contact entre les langues.

Des études soutenues par la délégation sont déjà en cours dans des laboratoires de recherche, notamment sur la phonologie du français et les langues de Guyane ; l'observatoire va désormais se doter d'une structure scientifique permanente qui orientera le choix des thèmes de recherche.

L'observatoire doit également jouer le rôle d'interface entre les chercheurs qui recueillent et analysent les pratiques linguistiques des individus et des groupes, et les décideurs qui ont besoin de ces données pour pouvoir élaborer des politiques sociales, éducatives et culturelles.

A cet effet, le 20 février 2002, se tiendra un premier séminaire au ministère de la Culture et de la Communication au cours duquel des équipes de recherche, soutenues par l'observatoire, présenteront le résultat de leurs travaux devant des décideurs institutionnels et des élus concernés par cette question.

Rens : 01 40 15 36 79/81

AU PROGRAMME, DES COMMUNICATIONS ET DES DÉBATS...

- « Une semaine de vie plurilingue à Grenoble » par Jacqueline Billiez (Université de Grenoble)
- « Cultures, variations linguistiques et enseignement : l'exemple de la Gpalikur à St Georges de l'Oyapock en Guyane » par Gabriel Bergougnoux et Françoise Grenand (université d'Orléans)
- « Français, langues régionales, immigration : la situation en Picardie » par Jean-Michel Eloy (université de Picardie)
- « Transmission familiale et acquisition non didactique des langues : le cas de l'arabe maghrébin » par Dominique Caubet (INALCO)
- « Résultats de l'enquête associée au recensement de 1999 sur la transmission familiale des langues de France » par François Héran (INED)

Cirque LA LIBRAIRIE DU CIRQUE



Dans le cadre de l'Année des arts du cirque, la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles et le Centre national du Livre inaugureront une « Librairie du cirque ».

Cette opération, encadrée par une convention triennale jusqu'à 2003 et dotée en 2001 de 40 000 euros, a pour objet d'initier et de soutenir un programme éditorial sur le cirque.

Domaine artistique à la fois porteur d'une tradition ancienne et d'une créativité contemporaine, le cirque est un sujet riche d'approches. Les ouvrages sont des outils essentiels pour constituer, divulguer et transmettre la mémoire du cirque auprès de lectorats divers : des chercheurs au grand public passionné de cirque. Au travers du regard d'un photographe ou le coup de crayon d'un dessinateur, ou encore par la plume d'un écrivain, la « Librairie du cirque » est une invitation à la découverte du cirque.

Le Centre national du livre a soutenu par ailleurs, dans le cadre de ses aides, la réédition de l'ouvrage de Christian Dupavillon *Architectures du cirque*, éditions Le Moniteur. Toujours chez Magellan, le très utile *Droit de cité pour le cirque*, sous la coordination d'Antoine Billaud. A signaler aussi : *Le cirque, un art à la croisée des chemins* de Pascal Jacob dans la collection Découvertes Gallimard et *Les mots du cirque* de Catherine Zavatta dans la collection Le Français retrouvé, éditions Belin, un étonnant dictionnaire compilé par une artiste d'une grande famille de cirque, qui promène le lecteur de l'aboyeur à Zingaro. Le Centre national des arts du cirque (CNAC) ponctue ses quinze années d'activités avec un bel ouvrage *Nouveau cirque, la grande aventure*, écrit par Laurent et Gilles Laurendon et illustré par



des photos de Philippe Cibille et Catherine Noury. Aux éditions *Le Cherche Midi*. Et encore, l'album de Cathy Beauvallet sur la compagnie *Que-Cir-Que* dans la collection *Carnet de voyage*, éditions Gallimard ; par l'éditeur et galeriste Jacques Damase, *Circus*, un recueil d'images du cirque au xx^e siècle et le catalogue de l'exposition sur les véhicules du cirque, organisée par le Musée de l'Automobile à Châtelleraut, *Route le cirque*, illustré par Dominique Spiessert, éditions Magellan.

Voici les ouvrages soutenus en 2001 par la Librairie du cirque :

- Planète Cirque** de Dominique Maucclair (collection L'envers du décor), éditions Balzac-Le Griot
- Le Cirque La piste enchantée**, ouvrage collectif sous la direction de Jean-Michel Guy (collection Mutations), édition Autrement
- Le cirque dans tous ses états**, de Guy Silva édition Le Castor Astral
- Trois ouvrages, **Les acrobates**, **Les écuysers**, **Les clowns** de Pascal Jacob (collection métiers et patrimoine), éditeur Magellan & Cie (sont également prévus pour 2002 deux autres ouvrages sur « Les aériens » et « Les dresseurs »).
- Le cirque au risque de l'art**, actes du colloque organisé à la Bibliothèque Nationale de France par HorsLesMurs, en partenariat avec la DMDTS, la DAPA et la BNF, les 7 et 8 juin 2001, sous la direction d'Emmanuel Wallon, éditions Acte Sud.
- Le cirque** de Pascal Jacob, éditeur Vivendi/Larousse (parution 2002).

LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS DES MUSÉES DE FRANCE ET D'EUROPE



Le comte J.A. Chaptal A.J. Gros, 1824 ©
The Cleveland of art

Un colloque organisé sur ce thème par la direction des Musées de France s'est tenu les 4 et 5 décembre 2001 à l'auditorium des Galeries nationales du Grand Palais.

Organisé à l'occasion du bicentenaire de l'arrêté consulaire dit arrêté Chaptal (14 fructidor an IX - 1^{er} septembre 1801), l'un des textes fondateurs des musées de France, le colloque entendait poser la problématique du rôle de l'État dans la création des musées et la constitution des collections publiques, en France aussi bien que dans d'autres pays d'Europe. Cette problématique est étroitement liée à l'actualité, à un moment où le ministère de la Culture et de la Communication développe, à partir du

musée national d'art moderne et des grands musées nationaux relevant de la direction des Musées de France, une nouvelle politique de dépôts d'œuvres en région et où vient d'être votée une loi sur les musées qui prévoit notamment le transfert de la propriété des dépôts antérieurs à 1910 aux collectivités dépositaires.

Des interventions riches et variées

Ouvert par Francine Mariani-Ducray, directrice des musées de France, le colloque a réuni pendant deux jours au Grand Palais dix-sept spécialistes français et étrangers, qui ont évoqué différents aspects du rôle de l'État dans la constitution des collections des musées de France et d'Europe. Ont été notamment examinées, pour la France : la naissance des collections nationales et des musées, la politique de dépôts mise en œuvre par l'État au XIX^e siècle, la constitution et la mise en valeur des collections archéologiques, techniques, et d'ethnographie française, puis la politique de dépôts plus récemment mise en œuvre par le musée national d'art moderne (« de l'essaimage à l'ameublement du territoire »).

Certaines interventions ont porté sur des périodes précises (la politique d'achat de l'État pendant la période du Front Populaire, par exemple) ou sur le rôle particulier joué par certains établissements (le musée

du Luxembourg dans la constitution des collections nationales d'art moderne, par exemple, ou bien encore le Conservatoire des arts et métiers dans la constitution des collections techniques nationales). Les intervenants étrangers ont pour leur part évoqué : la genèse et le statut juridico-institutionnel des musées italiens, le rôle de l'État espagnol dans l'enrichissement des collections des musées de province, la décentralisation et la densification du réseau muséal de l'Allemagne fédérale, et la constitution des collections des musées de l'Europe centrale et orientale. Une dernière intervention a permis d'analyser dans le détail le rôle joué par le système d'imposition britannique dans la préservation du patrimoine. La diversité des processus historiques poursuivis dans les différents pays, les différentes relations établies entre collections et musées ainsi que la variété des modes de fonctionnement des établissements eux-mêmes sont éclairantes. Ce colloque a ainsi permis de prendre conscience, à un moment où s'ouvre pour les musées français une nouvelle page de leur histoire, que, s'il est hors de question de s'affranchir d'un passé auquel nous devons la richesse de notre patrimoine, il n'est, en revanche, pas interdit d'évoluer ni d'innover.

Les actes de ce colloque seront publiés par la DMF au cours du premier semestre 2002.

Un texte fondateur des musées de France

En 1801, l'impossibilité matérielle de conserver à Paris l'ensemble des *trésors* conquis sur les ennemis de la République (biens des émigrés et de l'Église, saisies des armées révolutionnaires à travers l'Europe) amène Bonaparte, Premier Consul, à accepter les conclusions d'un rapport établi par le célèbre chimiste Jean-Antoine Chaptal, ministre de l'intérieur de 1800 à 1804. Le 14 fructidor an IX, *le Moniteur*, journal officiel de l'époque, publie un arrêté en vertu duquel une commission doit être nommée pour constituer quinze collections de tableaux, prises sur celles du Museum central (le Louvre) et du Musée spécial de l'école française à Versailles...

Ces collections devront être mises à la disposition des villes de Lyon, Bordeaux, Strasbourg, Marseille, Rouen, Nantes, Dijon, Toulouse, Caen, Lille, Rennes, Nancy, ainsi que Bruxelles, Genève et Mayence, alors sur le territoire de la République. L'arrêté prévoit également que ces envois - toujours en place aujourd'hui - ne seront effectifs « *qu'après qu'il aura été disposé, aux frais de la commune, une galerie convenable pour les recevoir* ».



Audiovisuel

LE NUMÉRO 100 DES « DOSSIERS DE L'AUDIOVISUEL »

Pour leur numéro 100 de décembre 2001, les *Dossiers de l'audiovisuel* font paraître une volumineuse livraison intitulée « audiovisuel : cent témoins, cent paroles ». Revenant sur les évolutions permanentes du secteur audiovisuel, Catherine Tasca a observé « qu'avec l'arrivée du numérique terrestre », il « revient aux acteurs de l'audiovisuel d'apporter leur vision d'un univers en mutation ». Analyses historiques, aperçus sociologiques, données économiques, et interrogations juridiques se succèdent donc dans ce riche numéro qui brosse, par la bouche de ses différents acteurs, un panorama complet de la place de l'audiovisuel dans le paysage culturel français.

« **Audiovisuel : cent témoins, cent paroles** », Les dossiers de *l'audiovisuel*, n° 100, novembre-décembre 2001

Audiovisuel

TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE

Le dispositif réglementaire est désormais complet

Le dernier décret pour la mise au point du dispositif relatif à la télévision numérique terrestre (TNT), qui doit permettre d'étendre la réception des chaînes de télévision, vient d'être publié au *Journal officiel*. Catherine Tasca avait souligné le 30 janvier dernier, dans un colloque au Sénat consacré aux « Nouvelles télévisions », qu'il répondait aux objectifs de ce nouveau type de télévisions : « *liberté, diversité, priorité aux contenus* ». Récapitulatif du dispositif.

L'édifice réglementaire de la télévision numérique terrestre est désormais complet. Avant d'établir un récapitulatif, il est utile de remonter aux principes de la loi du 1^{er} août 2000 qui envisageait le « *renouvellement des acteurs et le renouvellement des formats* » de la télévision ainsi que l'a rappelé Catherine Tasca. Le TNT est un nouveau moyen de diffusion qui permettra de recevoir jusqu'à trente-trois

chaînes sans changer « d'antenne-râteau » ni de téléviseur. Il nécessitera en revanche l'achat ou la location d'un décodeur

Le décret « production »

En décembre 2001, les décrets dits de « production » concernant la TNT, avaient été publiés. Il s'agissait de fixer les obligations des futures chaînes de la TNT en matière de production audiovisuelle et cinématographique. Ainsi, le décret définit les différentes catégories de chaînes, gratuites ou payantes, généralistes ou consacrées au cinéma, et fixe leur contribution à la production audiovisuelle et cinématographique. Ces contributions seront toutefois progressives : les obligations de production seront étalées sur 7 ans et les quotas de diffusion sur 2 ans.

Le décret « obligation de reprise »

Le décret publié ces jours derniers porte, quant à lui, sur les obligations de reprise par les réseaux câblés des chaînes en clair (principe dit du « must carry »). Il contraint les câblo-opérateurs à transporter gratuitement sur leurs réseaux numériques toutes les chaînes gratuites qui seront diffusées par voie hertzienne en mode numérique (ces chaînes sont pour l'instant diffusées en mode analogique terrestre). Cela représente environ une quinzaine de chaînes (dont six

publiques) sur les trente-trois que comptera le futur paysage hertzien.

Décrets n°2001-1333 du 28 décembre 2001 fixant les principes généraux concernant la diffusion des services autres que radiophoniques par voie hertzienne terrestre en mode numérique (JO du 30 décembre 2001)

Décret n°2002-125 du 31 janvier 2002 relatif à l'autorisation de l'exploitation des réseaux câblés des chaînes en clair (JO du 1^{er} février 2002)

LA DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) vient de fixer la date du dépôt des dossiers de candidature au 22 mars prochain. Ce calendrier permettra de mettre en place la seconde phase, concrète, de la TNT.

Arts plastiques**VÉRITABLE ENGOUEMENT
DU PUBLIC LORS DES JOURNÉES
PORTES OUVERTES DU
PALAIS DE TOKYO**

Plus de 50 000 personnes se sont rendues au nouveau site de création contemporaine du Palais de Tokyo, lors des journées portes ouvertes du 22 au 26 janvier. Il y eut un flux permanent d'un public varié (10 000 personnes par jour), de tous horizons, toutes nationalités et toutes générations confondues. Le public s'est révélé très curieux de ce nouveau type de lieu d'exposition, et il est apparu que le Palais de Tokyo, site de création contemporaine qui a été conçu comme un lieu de vie, a été perçu comme tel.

À partir du mardi 29 janvier 2002, le site est ouvert tous les jours, sauf le lundi, de midi à minuit, au tarif de 5 euros ; 3 euros pour les étudiants, -26 ans, carte vermeil, enseignants ; gratuit pour les - de 18 ans et les demandeurs d'emploi ainsi que le premier dimanche de chaque mois.

**Exposition****L'INFLUENCE DE LA
MÉDITERRANÉE À L'ENSA**

Jusqu'au 21 avril 2002

Ces deux expositions, concernant les influences artistiques au départ de la Méditerranée, prennent appui sur des supports différents : *Italia Antiqua* se base sur l'architecture et *La Bella Maniera* traite des estampes. C'est en outre l'occasion de présenter quelques unes des plus belles collections conservées par l'Ecole. *Italia Antiqua* présente un ensemble de dessins réalisés par les architectes français, lauréats du Grand Prix de Rome, pendant leur séjour à la Villa Médicis. Les pensionnaires de l'Académie de France à Rome devaient envoyer chaque année le relevé précis d'un site antique ou d'un monument. L'exemple de l'urbanisme d'une ville romaine archaïque a été ainsi étudié par Tony Garnier (1869-1948) à Tusculum. Les sites de Palmyre en Syrie ou de Baalbeck au Liban ont été étudiés par Gaston Redon (1853-1921) ou Ernest Hébrard (1875-1933) et illustrent bien l'expansion de l'architecture romaine en Méditerranée.

Au mois de mars, l'Ecole présente pour la première fois en France une sélection de 80 estampes maniéristes de la collection personnelle de Georg Baselitz. Ces gravures cristallisent le style des artistes qui, en Toscane puis à Fontainebleau, vont réinventer Raphaël, Michel-Ange et l'Antique sur la liberté créatrice et la disponibilité des formes.

La Bella Maniera,

Du 22 mars au 12 mai 2002
et Italia Antiqua

Architecture**UN CLASSEUR PÉDAGOGIQUE :
100 lieux pour 100 ans d'archi-
tecture en Ile-de-France**

Associer chaque année du siècle écoulé à un site, un bâtiment, un ensemble urbain, ou encore sélec-

tionner cent lieux représentatifs de leur époque et de la diversité régionale, la démarche du classeur pédagogique qui vient d'être réalisé par l'Union régionale des Conseils d'architecture et d'urbanisme et le concours du Centre Pompidou, vise à relancer les questions urbaines et sociales du siècle, celles du logement de masse et de la fabrication de la ville contemporaine.

Sur la fiche de chaque site, on peut découvrir le contexte historique de création, la personnalité du commanditaire ou concepteur, les grandes lignes du pari architectural, les étapes de réalisation, les matériaux, etc.

Outil de sensibilisation vers un public plus large, ce classeur est destiné aux médiateurs (formateurs, animateurs et enseignants) et doit servir de support à des actions culturelles et pédagogiques concernant l'architecture. Disponible dans tous les lieux ressources concernant l'architecture et le patrimoine ainsi que dans les réseaux éducatifs d'Ile-de-France en lien avec les récentes mesures sur le développement des classes à projets artistiques et culturels.

**Théâtre****LE CENTRE NATIONAL DU
THÉÂTRE OUVRE SES PORTES !**

De février à juin 2002

Centre ressource du théâtre sur l'ensemble du territoire, le CNT présente *Entrée libre !*, une série de rencontres sur le thème du théâtre. *Entrée libre !* se pose comme un contrepoint à la vocation du Centre : elle offre la possibilité de débattre avec des créateurs et des chercheurs, de découvrir des documents audiovisuels retraçant l'histoire contemporaine du théâtre et de suivre les premiers pas de nouvelles écritures. Ce projet s'articule avec

le programme journalier du Centre qui est de fournir au public des informations et des rencontres, une base de données professionnelles et une documentation qui s'adresse tant aux amateurs qu'aux professionnels. Les thèmes choisis pour *Entrée libre !* sont le *Réel et la fiction théâtrale* ainsi que *Les comédiens français et la novation*. Ils se dérouleront au CNT, aux Théâtres des Amandiers, de Gennevilliers et de la Comédie française et au Théâtre Ouvert.

Contact : CNT, 6 rue de Braque
75004 Paris

**Photographie****LUCIEN HERVÉ, ARCHITECTURES
DE L'IMAGE**

Du 18 janvier au 17 mars 2002

Si Lucien Hervé a mis sa carrière photographique principalement au service des architectes, il s'est lui-même servi de l'architecture pour développer une vision autonome de son art. Cette exposition rétrospective, composée d'environ 180 tirages, présente un panorama complet de l'œuvre de Lucien Hervé, œuvre dans laquelle se côtoient le réel et l'expression artistique de la photographie d'architecture. Remarqué en 1949 par ses clichés du chantier de la « cité radieuse » de Le Corbusier, il photographie ensuite les constructions de ce dernier, ce qui ne l'empêche pas de travailler parallèlement pour d'autres architectes comme Breuer ou Niemeyer. Choisi pour sa capacité à transcrire l'esprit de leur création, il privilégie le moyen-format et le gros plan. Il connaît sa période de maturité dans les années 50. Ses vues de *Paris Sans Quitter Ma Fenêtre* (PQSF) sont peuplées de passants anonymes réduits au statut de

motifs graphiques. Dans les années 70, il réalise des photomontages avec ses propres tirages et développe également sa série intitulée « Abstractions » sur les murs décrépités et les affiches déchirées. Son engagement d'artiste confirme les paroles d'André Gide : « *Que l'important soit dans ton regard, et non dans la chose regardée* ».

Mission du Patrimoine photographique, Hôtel de Sully, 75 004 Paris

Colloque

HISTOIRE DE L'ART ET MUSÉES

Un colloque organisé sur ce thème par l'École du Louvre et la Direction des musées de France s'est tenu les 27 et 28 novembre 2001 à l'École du Louvre. De nombreuses personnalités françaises et étrangères s'y sont interrogées sur les rapports entre l'histoire de l'art et les musées et ont analysé les diverses façons qu'elle a de s'y exposer ou d'y être au contraire pervertie au bénéfice d'autres notions, comme celle de la curiosité, mise en avant par l'un des intervenants.

Au fil des communications s'est affirmée l'idée que si la mise en ordre chronologique ne devait pas être un carcan, elle n'en fournissait pas moins un cadre nécessaire à la compréhension, à l'intérieur duquel d'autres principes d'organisation ou de composition pouvaient - et peut-être devaient - jouer. Plusieurs communications ont apporté - au-delà de cette problématique générale, dont la plupart des exposés se sont peu ou prou fait l'écho - d'utiles informations sur des sujets plus particuliers.

Ont ainsi été évoqués, parmi de nombreux autres thèmes : les acquisitions faites pour le musée de la Révolution française, à Vizille ; la fondation de l'association *L'Art pour tous* en 1901 ; les musées de moulages européens aux XIX^e et XX^e siècles, la contribution du cinéma, au sein des musées, à l'écriture ou à la réécriture de l'histoire de l'art...

Musées

LES DOUANES REMETTENT AUX MUSÉES DE FRANCE 111 OBJETS ANTIQUES SAISIS

Cent onze objets antiques, qui avaient été saisis dans un train près de Thionville (Moselle) en 1992, ont été officiellement remis en fin d'année dernière par les douanes aux musées de France. Parmi ces objets figurent des armes et éléments de ceinturon, des parures en bronze et des fibules provenant vraisemblablement des nécropoles de l'Italie méridionale, de la région de Policoro, du VIII^e au III^e siècle avant J.-C., ainsi que des vases du IV^e siècle provenant des ateliers d'Athènes. Les autorités italiennes n'ayant pas réclamé la restitution de ces œuvres, elles ont été remises officiellement par le Directeur général des douanes et droits indirects à la Directrice des musées de France, le jeudi 6 décembre 2001. L'ensemble des objets a été confié au département des Antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre, qui envisage la mise en dépôt de certaines pièces dans des musées de région.



Danse

IMPORTANTE DONATION POUR LA DANSE

Gilberte Courmand, journaliste et critique, fondatrice de la librairie-galerie *la Danse* en 1951, a fait don de sa collection à l'Etat en la déposant au Centre national de la danse (CND) qui prévoit, dès l'ouverture de son bâtiment à Pantin en 2003, de lancer une médiathèque publique. La collection réunit 3500 livres, des revues, des affiches et des photographies. Le catalogue de la donation est disponible au CND.

Contact : 01 41 83 27 39
CND, 1 rue Victor Hugo
93107 Pantin Cedex
mediatheque@cnd.fr

Architecture

L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE DU CADRE DE VIE DES FRANÇAIS

Catherine Tasca a présenté, mercredi 6 février en Conseil des ministres, une communication sur l'amélioration de la qualité architecturale du cadre de vie des Français. Elle a retenu trois orientations principales.

La première orientation vise à renforcer la place, le rôle et la qualité de la conception des projets de construction et d'aménagement. Les seuils de recours obligatoire à une conception architecturale seront abaissés, avec les souplesses permettant l'exercice des constructeurs de maisons individuelles. Lorsque la conception n'est pas l'œuvre d'un architecte, il conviendra de prendre l'avis d'un architecte territorialement compétent ou d'un conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). L'élargissement de la fonction de conseil des CAUE sera assorti d'une réforme de leur financement. Enfin, missions et responsabilités des architectes seront rééquilibrées et fixées par contrat avec le maître d'ouvrage.

La deuxième orientation concerne le développement des diagnostics architecturaux et techniques préalables aux grandes opérations de réhabilitation, sans faire peser des charges excessives pour les petites réhabilitations des particuliers. Ces prescriptions pourraient s'inscrire dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), sous la responsabilité des communes.

La troisième orientation tend à favoriser l'interdisciplinarité des professionnels de la construction et de l'aménagement par la formation initiale et continue et la modernisation de la profession d'architecte. L'ouverture des sociétés d'architecture aux personnes morales et la création de société de participation financière permettront une meilleure offre française sur les marchés internationaux.

Par ailleurs, la rénovation de l'ordre des architectes sera engagée, avec un recentrage sur l'activité des conseils régionaux, un meilleur contrôle déontologique et une clarification de leur rôle par rapport aux syndicats professionnels. C'est dans ce cadre que la loi de 1977 sur l'architecture fera l'objet d'une réforme au terme d'une concertation approfondie.

ÉMILE J. BIASINI « CONJUGUER TRADITION ET CULTURE EST LE FONDEMENT DE NOTRE ACTION »



6e Festival de l'imaginaire *La Fleur, L'Eau, l'Arbre*, création du Théâtre Jayu (Corée) © D.R.

2002 marque le 20^e anniversaire de la création de la Maison des Cultures du Monde. Créée à l'origine afin de répondre à la nécessité d'appliquer le principe de la réciprocité dans les relations culturelles françaises avec le monde, elle est devenue au fil des ans, sous l'impulsion de son directeur Chérif Khaznadar, un véritable lieu de découvertes et d'échanges. À son initiative a été créé en 1997 le Festival de l'Imaginaire. Cet événement atypique s'attache à faire connaître au public français les formes d'expression vivantes des peuples du monde, en dehors des modes. À ce titre, l'affiche du Festival de l'Imaginaire n'aligne pas des « vedettes » mais des formes d'expression interprétées par de grands artistes dont le souci principal est de témoigner de la culture de leur milieu endogène dans le respect de leur différence.

La sixième édition du Festival de l'Imaginaire se tiendra du 5 mars au 7 avril. À cette occasion, Émile J. Biasini, président de la Maison des Cultures du Monde, a accepté de répondre à quelques questions.

Lettre d'information : La MCM a commencé son action il y a vingt ans. Quelle est aujourd'hui sa place par rapport à l'abondante programmation des théâtres en concerts et spectacles du monde ?

E. J. B. : La culture c'est la vie, c'est à dire un mouvement continu, un élan qui puise ses racines dans le passé et produit en permanence des fruits nouveaux. Qui peut prétendre tout connaître du monde, si multiple, si différent dans les rapports au temps et aux personnes ? La MCM participe à la découverte de ces mondes en présentant des gestes culturels authentiques. Que ses découvertes permettent

une exploitation commerciale qui en multiplie les effets est un choix qui en élargit les apports. Si son rôle cessait, ce serait pour tous un appauvrissement.

L.I. : Le Festival de l'Imaginaire met l'accent cette année sur le binôme « tradition-crétion ». Pourquoi ?

E. J. B. : Conjuguer tradition et culture est le fondement même d'une action culturelle authentique et vivante, Gaëtan Picon l'a parfaitement exprimé dans une formule que je ne cesse de répéter : « *La vie culturelle est à la connaissance ce que la vie politique est à l'histoire* », c'est-à-dire une création permanente qui associe le savoir, la sensibilité, la capacité, la volonté, le caractère. Chaque homme porte en lui le passé et le futur : son talent est d'en faire le meilleur usage car son apport deviendra connaissance, donc histoire, pour les autres.

L.I. : Quelles perspectives pour le Festival ?

E. J. B. : On ne connaît pas encore toute la diversité du monde, il n'est pas question d'avoir fini de connaître et découvrir. Savoir, c'est d'abord savoir qu'on ne sait rien. La MCM doit regarder vers des mondes nouveaux, notamment le Pacifique. Pour 2003, nous voulons établir une liaison avec le monde kanak.

PROGRAMME DU FESTIVAL POUR CETTE ANNÉE

Le programme de cette année est éclaté sur plusieurs villes, avec une action privilégiée à La Rochelle où se tiendra un grand colloque sur la problématique de la création. Après avoir régulièrement présenté depuis sa création la culture coréenne dans ses formes traditionnelles et contemporaine, la MCM présente cette année en un même spectacle une cérémonie de Kut et une création du Théâtre Jayu qui s'en inspire. Les chants du Kurdistan irakien avec Ali Akbar Moradi et Valid Dagaev, chanteur tchéchène, ainsi que des musiciens et chanteurs ouïgours témoigneront de cultures qui survivent par l'attachement à leur art. Les musiques afghanes seront également présentes dans un concert dont les bénéfices iront à l'UNICEF.

La MCM est soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère des Affaires Étrangères, la Ville de Paris et l'Alliance française.

Le programme détaillé du Festival de l'Imaginaire est accessible sur le site de la MCM :

<http://www.mcm.asso.fr>
Maison des Cultures du Monde
101, boulevard Raspail
75006 Paris
Tél : 01 45 44 72 30